

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente et un janvier deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 24/01/2008

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Charles SAMSON, Éric RIBIERE, Roger CLEDAT, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Gérard BEAUBIER, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Jean-Claude BATAILLON, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Michelle MONDIT, Daniel CADET, Marie-Claire CHATEAUNEUF, Patrick DESCHARLES, Nadine MAGY, Bernard MENUDIER, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADÉ, Paul POUSSIN.

ABSENTS EXCUSES : Laurent BOURDEIX, Daniel CHAPOULAUD, Béatrice DUFOUR.

Nadine MAGY a été élue secrétaire de séance.

## 2008 – 021 : ESPACE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE – ALIMENTATION EN GAZ

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Marchés Publics

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

**Vu** l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que l'énergie solaire ne permettra pas d'alimenter, tout au long de l'année, l'Espace Aquatique Communautaire. Il est donc nécessaire de coupler ce dispositif à l'énergie gaz.

GrDF, Gaz Réseau Distribution France, a transmis un contrat relatif aux conditions de livraison du gaz naturel sur le réseau de distribution.

Le contrat sera signé pour une durée de 3 ans (article 26). La Communauté de Communes de Noblat, le client, sera locataire du poste de livraison. Le prix de location est déterminé à l'article 7 des conditions particulières. Au 1er janvier 2008, le montant est de 694,56 € HT. Le contrat inclus une formule de révision qui sera appliquée chaque année.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer le présent contrat de livraison de gaz.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
24 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**Autorise** Monsieur le Président à signer le contrat de livraison du gaz avec Réseau Distribution France pour l'alimentation de l'Espace Aquatique Communautaire

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 01 février 2008

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le

Le Président,

The image shows a blue circular official stamp of the Communauté de Communes de Noblat, Haute-Vienne. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOBLAT', 'SAINT LEONARD DE NOBLAT', and 'HAUTE-VIENNE'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Jean-Claude LEBLOIS